

POLITIQUE

Reprise d'une société par héritage facilitée

SUCCESSION. Le Conseil fédéral propose notamment un droit à l'attribution intégrale en l'absence de disposition.

Le Conseil fédéral a pris connaissance hier des résultats positifs de la consultation.

La réforme gouvernementale permettra de pérenniser les entreprises suisses et de préserver l'emploi. Les PME représentent 99% des entreprises suisses, dont 80% sont des structures familiales ou de moins de dix employés. Quelque 3400 affaires connaissent des difficultés de financement à cause des règles sur les successions.

Le Conseil fédéral propose un droit à l'attribution intégrale d'une entreprise dans le partage si le défunt n'a pas pris de disposition à ce sujet. Cela devrait notamment éviter le morcellement ou la fermeture d'entreprises. L'attribution intégrale est actuellement freinée par la règle des 10% qui ne la rend possible que si elle n'entraîne pas des versements d'un montant excessif entre héritiers.

Délais

Parallèlement, les autres héritiers devront être protégés. Ils ne seront pas obligés de reprendre une participation minoritaire pour constituer leur part réservataire. Il n'est en effet pas rare que ces parts aient une moindre valeur et qu'elles ne puissent pas être vendues.

Le juge pourra par ailleurs accorder un délai de paiement de cinq ans au plus si le règlement des créances des autres héritiers expose celui qui a reçu l'entreprise à de graves difficultés. Il devra tenir compte de toutes les circonstances pertinentes. Le critère central sera ce qui se passerait faute de délai de paiement.

Un sursis de paiement devra au moins être considéré si c'est la seule manière de préserver l'entreprise. Les montants concernés devront faire l'objet de sûretés. En droit actuel, l'héritier qui re-

prend l'entreprise doit toujours s'acquitter immédiatement des montants dus aux autres héritiers, ce qui peut rendre l'opération très difficile. L'obligation faite au repreneur de fournir des sûretés à ses cohéritiers a suscité quelques critiques. Certains craignent que cette mesure ne complique considérablement la mise en oeuvre de cette règle. Le Conseil fédéral examinera ses aspects et les adaptera au besoin.

Valeur de l'entreprise

Enfin, de nouvelles règles prévaudront concernant la valeur d'imputation des entreprises. En droit actuel, la date déterminante pour le calcul est le jour du décès. Si sa valeur s'est modifiée par la suite, la différence, qu'elle soit positive ou négative, est supportée par les héritiers.

Le Conseil fédéral propose que la valeur déterminante soit désormais celle calculée au moment de la transmission. Le projet de révision distingue en outre les éléments patrimoniaux nécessaires à l'exploitation de l'entreprise de ceux qui ne le sont pas.

Selon le gouvernement, cela incitera à procéder à une évaluation de l'entreprise, qui facilitera le déroulement de la succession. La possibilité de déterminer à l'avance la valeur de l'entreprise permettra une planification successorale à long terme.

Un premier pas a été fait avec le projet soumis au Parlement et qui devrait laisser les mains plus libres aux auteurs de testaments. Les parts minimales réservées aux héritiers légaux devraient diminuer. Les descendants devraient voir leur réserve fondre de 75% à 50% de la succession s'il n'y a plus de conjoint, et de 3/8 à un quart s'il y a un conjoint. Les parents n'auraient quant à eux plus de tout droit à une réserve. — (ats)

Non à l'introduction d'actions collectives

JUSTICE CIVILE. Le Conseil fédéral retire le volet de son projet en raison de «vives controverses».

Les Suisses ne pourront pas de sitôt demander des réparations civiles par des actions collectives en justice. Le Conseil fédéral a transmis hier au Parlement un projet visant à faciliter l'accès aux tribunaux, mais il a renoncé au nouvel instrument controversé.

Il y a deux ans, il avait proposé l'institution d'une «transaction de groupe» afin que des personnes subissant des dommages similaires puissent attaquer collectivement le fabricant en justice. En consultation, la gauche et les défenseurs des consommateurs ont applaudi.

Mais la droite et les milieux économiques ont fait front contre le dispositif prévu par crainte d'une multiplication d'actions collectives infondées et qui pourraient nuire aux entreprises. Parlant de «vives controverses», le gouvernement préfère retirer ce volet pour ne pas risquer le rejet du projet dans son ensemble.

Exigé par le Parlement, le développement de l'exercice collectif des droits sera traité à part. Ce qui permettra de tenir compte d'autres développements et de travaux parlementaires à venir, commente le Conseil fédéral. — (ats)

Crypto: «Il faut faire la lumière sur l'implication politique»

AFFAIRE D'ESPIONNAGE. Pour Steven Meyer, CEO de Zendata, les responsabilités doivent être établies rapidement.

MAUDE BONVIN

Selon le directeur général de Zendata, Steven Meyer, un service de renseignement qui crée une compagnie pour pouvoir espionner d'autres pays ne représente de loin pas une nouveauté. «Cela existe depuis toujours», souligne-t-il. La question plus problématique, à ses yeux, est celle de l'implication du monde politique, surtout pour un pays neutre. «Si la Suisse y a participé, est-ce que l'Iran voudra encore utiliser le territoire helvétique comme intermédiaire? En Grande-Bretagne, cette affaire n'aurait été une surprise pour personne. Nous savons qu'il y a des collaborations avec la CIA à travers l'alliance FVEY (ndlr: l'alliance des services de renseignement de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et des États-Unis). La Grande-Bretagne n'est cependant pas un pays neutre», précise le patron de l'entreprise genevoise de sécurité numérique.

Pour lui, les responsabilités, peu importe la forme – commission d'enquête parlementaire ou investigation du Conseil fédéral –, doivent être rapidement établies. «Il faut faire la lumière sur l'im-



STEVEN MEYER. «Ce n'est pas parce qu'on a un bon anti-virus qu'on est une entreprise sûre», déclare le CEO de Zendata.

plication politique de la Suisse.» Steven Meyer ajoute que le monde politique se trouve désormais face à deux options diamétralement opposées: privilégier la neutralité ou conclure des alliances. S'allier au risque d'éreinter l'image d'une Suisse impartiale à l'étranger? «Ces dernières décennies, plusieurs affaires, dont la fin du secret bancaire et celle des fonds en déshérence, ont déjà terni la réputation de notre pays.

Or, construire une image prend énormément de temps. Parallèlement, avoir des alliés, comme la CIA, dans sa poche représente un réel intérêt stratégique.» Aux politiciens de trancher, le CEO n'apportant pas de réponse à cette épineuse question.

Pour revenir au cas de Crypto, il n'a actuellement pas eu d'effet dans l'univers suisse de la cybersécurité, selon Steven Meyer. «Cette affaire était déjà connue.»

Des impacts géopolitiques sont néanmoins à craindre pour notre pays. A plus long terme, il s'avère par ailleurs très difficile d'évaluer ses conséquences économiques. Pour l'heure, très peu de médias internationaux ont évoqué ce scandale.

Lorsque l'outil faillit à sa mission

Avec une activité située principalement en Suisse, Zendata n'a pas perdu de clients, suite aux déboires de la firme zougoise. Au contraire, cette affaire a eu le mérite de rappeler aux États et aux entreprises l'importance de mettre en place une protection cohérente et appropriée de leurs données.

Par exemple, la sécurisation en profondeur impose d'établir plusieurs couches de sécurité, un peu à l'image d'un oignon. Cela passe par l'ajout d'un deuxième système de cryptage, au cas où le premier faillit à sa mission. «Ce n'est pas parce qu'on a un bon anti-virus qu'on est une entreprise sûre. L'outil seul ne suffit pas. Il faut des processus et une stratégie pour protéger correctement ses données», conclut Steven Meyer. ■

Une seule enquête sous le contrôle du Parlement

Le Parlement reprend la main sur l'affaire Crypto. Arguant de l'inefficacité d'enquêtes parallèles, la Délégation des commissions de gestion des Chambres fédérales a décidé hier de reprendre immédiatement la direction de l'enquête lancée par le Conseil fédéral.

L'organe de surveillance du Parlement a lancé sa propre inspection le 13 février et entamé ses travaux immédiatement. Il a déjà mené quatre séances avec des auditions et d'autres sont prévues. Mais plusieurs enquêtes concomitantes, commandées par différents mandats, ne sont pas judicieuses pour l'inspection, estime la délégation.

Afin que les faits puissent être établis rapidement et efficacement, elle reprend dès à présent la conduite de l'enquête que le gouvernement avait confiée à l'ancien juge fédéral Niklaus Oberholzer. Ce dernier poursuivra ses travaux sous la houlette de la

délégation et celle-ci tiendra compte des résultats de ses investigations pour ses propres travaux.

Les différentes enquêtes relatives à l'affaire seront ainsi regroupées au sein de l'inspection de la délégation. La délégation est convaincue que cette procédure permettra une clarification rapide de l'ensemble des faits en question.

Audition du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral s'exprimera lundi sur l'affaire Crypto devant le Bureau du Conseil national. Il a décidé de déléguer à cet effet le chancelier Walter Thurnherr. L'enjeu des discussions sera l'ouverture d'une Commission d'enquête parlementaire (CEP).

Le gouvernement a évidemment fait le point sur l'affaire Crypto lors de sa séance de hier, a déclaré à la presse son porte-parole André Simonazzi. Interrogé sur le choix du chance-

lier, il a estimé que c'était le meilleur représentant possible du Conseil fédéral pour discuter d'une question plutôt formelle. Selon lui, un seul État potentiellement espionné a réagi officiellement.

Le Bureau du National souhaite entendre le gouvernement avant de trancher sur une initiative parlementaire socialiste réclamant l'institution d'une CEP. Il votera sur le sujet dans la foulée de l'audition, a annoncé le Bureau il y a deux semaines.

Rien n'est joué à ce stade. La commission d'enquête parlementaire est l'instrument le plus fort du Parlement, elle n'a été utilisée que quatre fois dans l'histoire suisse. Contrairement à la gauche, le PLR et le PDC semblent toutefois vouloir attendre d'abord les conclusions des enquêtes du Conseil fédéral et de la Délégation des commissions de gestion. Leurs résultats sont attendus en juin. ■

FORMATION ET RECHERCHE: une enveloppe de 28 milliards pour les quatre prochaines années

La Confédération devrait subventionner la formation, la recherche et l'innovation (FRI) à hauteur de 28 milliards de francs de 2021 à 2024. Le Conseil fédéral a proposé hier au Parlement de libérer ce montant, supérieur de 2 milliards à l'enveloppe précédente.

Les crédits prévus pour les quatre années à venir sont fixés dans le cadre du programme de la législature. Par rapport à la période 2017 à 2020, ils correspondent à une croissance annuelle moyenne de 2,2%, en prenant en compte les estimations sur le renchérissement.

L'enveloppe couvre toutes les mesures nationales dans les secteurs de la formation professionnelle, des hautes écoles (domaine des EPF, universités cantonales, hautes écoles spécialisées), de la formation continue, de la recherche et de l'innovation. La transition numérique est l'une des priorités du nouveau programme.

Au niveau du financement, la part du gâteau revient aux Ecoles polytechniques fédérales, qui sont exclusivement du ressort de la Confédération. Elles devraient bénéficier d'un crédit de 10,8 milliards de francs (+2,5%). — (ats)

ÉNERGIE: 136,4 millions en faveur de la recherche

La Confédération lance un nouveau projet d'encouragement de la recherche énergétique d'une durée de 12 ans destiné à promouvoir les innovations nécessaires à la mise en oeuvre de la Stratégie énergétique 2050 et à la réalisation des objectifs climatiques de la Suisse. Le Conseil fédéral demande au Parlement de libérer 136,4 millions de francs à cet effet. Le nouveau programme soutiendra exclusivement des projets de partenariat ayant fait l'objet d'un appel d'offres.

EMPLOI: croissance du nombre d'offres

Le marché du travail suisse continue de bien se porter au regard de la croissance du nombre d'offres d'emploi. Il a augmenté de 6% entre janvier et février. La croissance atteint même 9% en Suisse romande, contre 5,5% en Suisse alémanique, où neuf offres d'emploi sur dix sont examinées par le spécialiste du placement temporaire Michael Page.

Les cantons de Genève, de Vaud et du Valais ont enregistré la plus forte hausse (+8,3%) suivis par celui de Zurich (+7,5%). Viennent ensuite l'est de la Suisse (+6,7%), la Suisse centrale (+6,3%), l'espace Mittelland (+5,2%) et le nord du pays (+3,3%). — (ats)